

Dijon, le 11 février 2015



Le Recteur

à

Mesdames et messieurs  
les chefs d'établissement

Rectorat

2 G, rue du Général  
Delaborde  
BP 81921  
21019 Dijon cedex  
Téléphone  
03 80 44 84 00  
url [http://  
www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)

Service  
Division des  
Ressources  
Humaines  
DIRH 2 B

Affaire suivie par  
Catherine BARBIER  
François NOËL

Téléphone  
03.80.44.86.70  
03.80.44.87.75

**Objet :** Mouvement intra-académique 2015 des P.E.G.C.

**Ref :** arrêté rectoral du 11 février 2015

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté rectoral relatif aux opérations du mouvement intra-académique 2014 des P.E.G.C.

Les candidats formulent leur demande sur dossier papier à retirer auprès du service DIRH2 B – Rectorat de Dijon (téléphone : 03 80 44 86 66) **du 12 février au 12 mars 2015.**

Les dossiers de candidature, accompagnés de la fiche de renseignements et des pièces justificatives numérotées, seront adressés au rectorat – service DIRH 2 B, pour le **13 mars 2015** au plus tard, sous votre couvert.

Vous voudrez bien porter la présente circulaire à la connaissance de tous les P.E.G.C. de votre établissement (y compris ceux en congé).

Pour le Recteur et par délégation,  
Le directeur des ressources humaines



Régis HAULET

**Pièces justificatives :**

**Rapprochement de conjoints :**

- attestation emploi du conjoint
- photocopie du livret de famille

**Autorité parentale unique :**

- photocopie du livret de famille
- extrait du jugement de divorce

**Rapprochement du domicile :**

- quittances d'électricité ou de loyer prouvant la date depuis laquelle vous résidez à cette adresse

**Agent, enfant ou ascendant handicapé :**

- copie de la carte d'invalidité